

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Communes de SAINT-PRIEST et de BRON

***Restructuration et extension de l'ensemble commercial « Porte des Alpes »  
(avec construction d'un centre commercial, d'un strip mall et d'un parking  
silo et démolition de plusieurs bâtiments)***

### **ENQUETE PUBLIQUE DU 2 SEPTEMBRE 2019 AU 2 OCTOBRE 2019 INCLUS**

Par arrêté N° A\_2019\_0840 du 16/07/2019, Monsieur le Maire de Saint-Priest a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire relatif à la restructuration et l'extension de l'ensemble commercial « Porte des Alpes » (avec construction d'un centre commercial, d'un strip mall et d'un parking silo et démolition de plusieurs bâtiments) sur les communes de Bron et Saint-Priest.

A cet effet, et par décision du Président du Tribunal Administratif de Lyon n°E19000115/69 du 16/05/2019, Monsieur Michel Correnoz a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Durant toute la période de l'enquête publique, le dossier comprenant notamment l'étude d'impact et son résumé non technique, sera mis à disposition du public :

- à la mairie de Bron : Direction de la Cohésion et du Développement Urbain 152 Bis avenue Franklin Roosevelt, le lundi de 8h00 à 17h15 et du mardi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h15.
- à la mairie de Saint-Priest : Accueil de la Direction de l'Aménagement et du Développement Territorial, Hôtel de Ville Place Charles Ottina, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30.

Il sera également consultable et téléchargeable sur le site du registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/1453>.

Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences prévues :

- à la mairie de Bron :
  - le jeudi 12 septembre de 14h00 à 17h00.
  - le mardi 24 septembre de 9h00 à 12h00
- à la mairie de Saint-Priest :
  - le jeudi 5 septembre de 9h00 à 12h00
  - le mardi 17 septembre de 9h00 à 12h00
  - le mercredi 2 octobre de 14h00 à 17h00.

Les observations et propositions du public seront consignées sur les registres d'enquête déposés dans les deux mairies. Elles pourront également être adressées, par courrier à l'attention du commissaire enquêteur, aux deux mairies, aux adresses indiquées ci-dessus. Elles pourront aussi être déposées sur le registre dématérialisé ou envoyées à l'adresse électronique [enquete-publique-1453@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-1453@registre-dematerialise.fr).

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur adressera, dans un délai d'un mois, son rapport et ses conclusions motivées au Maire de Saint-Priest. Ce dernier se chargera de transmettre une copie des dits-documents au Maire de Bron ainsi qu'au pétitionnaire.

Le rapport et les conclusions pourront être consultés pendant un an dans les mairies de Saint-Priest et de Bron ainsi que sur leur site internet.

Gilles GASCON  
Maire

